

DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS



NOUS VOUS INVITONS



Vous avez été touchés par les inondations à Bleury



Rejoignez nous à
l'Espace Bernard Chateau
3 rue de la Mairie Bleury
Vendredi 15 novembre 2024 à 18h30



Pour échanger sur «l'après»
inondations



COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES APRES INONDATIONS

Public : 45 Personnes

ÉLUS PRESENTS :

- DUCERF Jean-Luc, Maire
- DAUZATS Cécile, Maire déléguée de Bleury-Saint-Symphorien
- AFOUADAS Youssef, 1^{er} Adjoint chargé de la sécurité-mobilité
- ROBIN Frédéric, Adjoint à l'urbanisme
- DUROSAU Benjamin, Adjoint à la Culture
- DUBAND Amandine, Adjointe à la coordination des référents de quartiers
- TROUILLET Robert, Conseiller délégué à la Voirie

AGENT DE LA COMMUNE PRESENT :

- DE OLIVEIRA Francois, agent technique de la commune

INTERVENTIONS :

- Introduction par M. Le Maire
- État des lieux
- Travaux réalisés et actions mises en place
- Travaux et actions envisagés
- Expression des habitants et réponses des élus

INTRODUCTION :

La commune a déjà connu plusieurs inondations ces dernières années mais l'ampleur et la répétition très rapide des deux dernières nécessitent de rencontrer les habitants sinistrés pour écouter les demandes spécifiques pour entendre leurs inquiétudes et informer la population sur les actions entreprises pour minimiser les problèmes liés aux fortes précipitations aujourd'hui récurrentes.

Avant d'informer les habitants des travaux en cours et à venir Monsieur le Maire rappelle que lors des inondations, les services techniques ont été fortement mobilisés et actifs ainsi que les élus.



ÉTAT DES LIEUX :

- Inondations principalement dues aux ruissellements, avec des précipitations très importantes sur des terres gorgées d'eau.
- L'effondrement du coteau qui longe le chemin de la Baillive (également fortement raviné par les ruissellements) a créé un canyon et entraîné un arrêté de péril pour la maison située au 12 et de la grange située au 10, rue de la Remarde. Un expert judiciaire mandaté par la commune a confirmé cette mise en péril. Les habitants de la maison ont été évacués par les services techniques dès le début de l'inondation du 9 octobre et logés dans le logement du premier étage de l'ancienne Mairie de Bleury jusqu'à leur départ dans leur famille.

Les actions à mettre en place dépassent le cadre des compétences communales qui doivent être entreprises par les propriétaires. Une réunion a eu lieu avec l'un des héritiers et l'UDAF représentant d'un second héritier ainsi que leur assureur.

Des experts sondeurs ont été mandatés par l'assureur des propriétaires le 8 novembre. Ils ont constaté l'ampleur de la brèche due aux infiltrations de l'eau de ruissellement dans cette ancienne carrière et pointé la persistance du risque de glissement de terrain.

Recommandations ont été faites aux propriétaires de baliser l'ensemble de la brèche côté champs et de la bâcher provisoirement à partir de la tête de talus et sur toute la partie effondrée pour éviter que de nouvelles infiltrations aggravent l'effondrement.

Cet effondrement et le ravinement du chemin de la Baillive ont entraîné des coulées de boue et plusieurs atterrissements (accumulation de cailloux) avec des dégâts importants rue du Pont.

Les élus sont particulièrement préoccupés par cette zone. En fin de réunion Xavier Cerdan, fils de Josepha Camarena indique qu'il serait peut-être possible de recréer une tête de talus et de la protéger. Un rendez-vous sera programmé en Mairie afin de discuter de cette possibilité.

ACTIONS - TRAVAUX REALISES - MISES EN ŒUVRE A VENIR :

- Évacuation et relogement d'habitants sinistrés.
- Déclaration de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture.
- Enlèvement des embâcles par les services techniques dès le jour de l'inondation rue du Pont.
- Enlèvement des boues de la rue du Pont : 90 tonnes de sables stockés à Essars le long de la D910.

- Nettoyage du canal le 15/11/2024 : environ 1 semaine de travail : 1 Km à traiter.
- Rues du Pont, des Carrières, du Moulin et du Four à Chaux, visite de la plupart des habitants accessibles.
- Établissement d'une liste des administrés qui se sont fait connaître comme ayant été inondés.
- Ouverture des vannes du château après la baisse des eaux afin de garantir la capacité de stockage dans le parc du Château d'Esclimont.
- Retrait des embâcles de la rivière au Château d'Esclimont, réalisé le 13/11/2024 par le syndicat qui a la gestion des rivières (SMDVA). Le SMDVA récemment reconstitué par la fusion de plusieurs syndicats sur les 2 départements 28 et 78 dispose d'un nouveau technicien spécialiste compétent et très réactif aux demandes de la commune.
- Participation des élus, lorsqu'ils en ont été informés, aux RDV avec les experts des assurances des personnes impactées par l'arrêt de péril.
- Participation du Maire à la réunion en préfecture : retour d'expérience avec les sapeurs-pompiers, gendarmes, maires des communes impactées et la DDT.
Les habitants se questionnent quant à l'aide pouvant être allouée par la Préfecture ? Le maire répond en informant que l'évaluation des travaux a été adressée en préfecture : attente d'un retour de la Préfecture début 2025.
- Bouches d'engouffrement rue du Château pour éviter les obstructions.
- Bouches d'engouffrement prévues rue du Pont pour absorber une partie de l'eau de ruissellement du chemin de la Baillive.

GESTION DES RUISSELLEMENTS :

- Le problème des ruissellements est essentiel dans la réflexion menée : remembrement ayant fait disparaître les chemins et talus qui retenaient l'eau, cultivations jusqu'au bord des champs...
Différentes solutions seront proposées par des experts à l'issue de l'étude des bassins versants en cours par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile De France (CCPEIDF). L'objectif est de rediriger vers des zones non habitées : repérage et restauration des chemins, fossés talus et remblais, gabions, murs en L à recréer à discuter avec les cultivateurs pour ne pas perturber l'activité agricole.
- Les élus ont participé à une réunion de présentation le 14/11/2024 à la CCPEIDF. Tous les points d'inondation de chaque commune doivent être répertoriés par le cabinet mandaté en relation avec les services techniques et les élus de chaque commune.
L'objectif est de ralentir, stocker ou dévier l'eau de ruissellement induite par le remembrement des champs et la disparition des chemins communaux liée à ce remembrement sans poser de problème ailleurs (2 possibilités).
Des préconisations seront proposées point par point tels que préconisations de travaux en agglomération ou dans les zones cultivées.
La fin de l'étude est envisagée au 1^{er} trimestre 2025. Des financements pourront être demandés à l'agence de l'eau.
- Une réunion associant les exploitants agricoles sera programmée après les résultats de l'étude pour présenter les préconisations, établir les priorités et de répartir les compétences sur les différentes collectivités.

Les travaux se feront au fur et à mesure sur des budgets alloués.

EXPRESSION DES HABITANTS ET REPONSES DES ELUS :

Pétition des habitants de décembre 2023 : les habitants font remarquer que depuis cette pétition, rien n'a bougé.

Les élus expliquent qu'un devis ainsi que des conseils auprès du SMDVA ont été demandés concernant en particulier l'entretien du canal. Les questions budgétaires et administratives (définition des compétences en particulier) ont retardé les travaux de nettoyage mais le canal a été réparé avec l'aide du syndicat et face à l'urgence générée par la nouvelle inondation, les freins administratifs ont en effet pu être levés et le canal a pu être nettoyé.

Habitante sinistrée :

Une habitante sinistrée intervient, expliquant qu'elle a subi 5 inondations depuis qu'elle réside à Bleury. Le rez-de-chaussée de sa maison est insalubre. La statique de sa maison doit être vérifiée. Elle regrette que lors de la 2nde inondation d'octobre 2024 personne ne soit venu pour la soutenir (plus électricité, de téléphone ...).

Les élus présentent leurs excuses pour ce manque alors même qu'ils étaient de façon prolongée sur les sites inondés.

M. le Maire indique que concernant les dommages et leur constat, la commune n'est pas habilitée. C'est à l'expert de l'assurance de répondre à titre individuel.

Insuffisance de l'alerte :

Les habitants regrettent que les sapeurs-pompiers n'aient pas visité l'ensemble des habitations pour s'assurer que tout allait bien.

M. le Maire indique qu'il a pris les mesures de sa compétence pour la sécurité. Initialement les sapeurs-pompiers ne devaient pas intervenir, suite à un appel de la mairie au centre d'appel des SP 28, ces derniers sont intervenus et ont parcouru toute la rue du Pont puis la rue du Moulin pour voir si des habitants étaient à évacuer.

Des habitants font remarquer l'insuffisance du signalement : sur Bleury l'information a été communiquée uniquement sur les réseaux (page Facebook) ou par bouche à oreille

Pourquoi il n'y a pas eu de signalement ?

Que prévoit le PSC en cas d'alerte pour les usagers ?

Quid du Système FR Alerte (SMS sur les téléphones)

La Préfecture n'aurait pas reçu les remontées de terrains et déclenché une alerte qualitative.

Les élus prennent en compte et s'engagent à faire le nécessaire pour faire progresser les alertes

Pont Jacquet

La personne qui habite à l'entrée de la rue du Général Patton a été inondée 10 fois par des eaux de ruissellement. Ces eaux de ruissellement ont provoqué également l'inondation de la route qui mène de la D910 à l'entrée de Saint-Symphorien.

Les investigations menées par les services techniques de la commune ont constaté plusieurs dysfonctionnements : pompe de relevage en panne, canalisation sous la route vers un fossé bouchée, bac de rétention vers le rond-point Jean Moulin encombré.

Les élus ont pris contact avec le département chargé de l'entretien de ces canalisations et fossés qui seront remis en état. Véolia a également été alerté. Les travaux sont prévus dans la semaine qui a suit la réunion.

Rue du Moulin

La rue du Moulin où se rejoignent le canal et la rivière, depuis quelques années, est régulièrement soumise à des inondations importantes. Les habitants constatent que depuis des années plusieurs types de travaux avaient été envisagés et demandent qu'ils soient engagés. Un habitant alerte que de fortes pluies sont prévues début décembre 2024. Un autre signale des empièvements liés aux dernières pluies sous le pont de Montaigu.

Les élus indiquent que les travaux de nettoyage du canal ont été retardés par des difficultés administratives mais qu'ils sont maintenant prévus à très court terme.

De la même manière, les élus ont prévu dans l'immédiat d'élargir la buse qui se situe au pied du moulin de Montaigu et qui n'est pas assez large pour laisser passer les infiltrations d'eau en provenance des bois situés à l'arrière des maisons.

Un rendez-vous sera également pris avec la personne sur le terrain de laquelle se situe la servitude avec des buses d'évacuation des eaux de pluie, qui s'est récemment effondrée, pour réparation et nettoyage des regards.

Certains habitants se plaignent de ne pas avoir été visités ou que leurs demandes n'aient pas été pris en compte au moment des derniers événements. Les sinistrés remarquent qu'ils ont pu compter sur la solidarité des habitants.

Les élus regrettent que certains habitants aient pu se sentir mal accompagnés alors qu'ils étaient sur place pendant toute la période. Ils pointent la difficulté d'accès compte tenu de la hauteur de la montée des eaux.

Les habitants de la rue du Moulin regrettent également que la benne n'ait pas été déposée lors de leur première demande et n'ait pas été vidée de façon régulière.

Les élus indiquent que le Sitreva était énormément sollicité ce qui a d'ailleurs induit la pose puis l'enlèvement immédiat d'une benne qui a été déposée à Montlouet. La commune a plusieurs fois rappelé le Sitreva pour obtenir des bennes pour l'ensemble des habitants de la rue.

Les élus expliquent qu'une benne a été acquise par la commune via le Sitreva. Malheureusement cette dernière, mise à disposition par les services techniques au Pont Jacquet a été volée.

Les habitants indiquent que des bennes supplémentaires pourraient être louées.

Rue du Pont :

Depuis l'enfouissement Rue du pont les problèmes d'inondation sont récurrents : 2017, 2021, 2022, 2024
Une habitante indique que depuis 3 ans elle a été inondée 3 fois à chaque fois qu'il pleut.

Elle indique qu'il manque des regards à ajouter rue du pont.

Les élus répondent qu'un devis est en cours pour réaliser ces travaux mais émettent un doute sur l'efficacité de ces regards compte tenu de la quantité d'eau qui ruisselle.

La question de la construction ancienne de la maison du 15 rue du Pont en amont : terrain rehaussé et fermeture du passage de l'eau vers la rivière par un mur. Les voisins indiquent que les propriétaires actuels sont sensibles au problème et aux solutions à apporter.

Les élus ont pris les coordonnées des propriétaires à la fin de la réunion pour prévoir un rendez-vous avec eux et envisager les solutions à mettre en place pour que l'eau puisse circuler.

Rue du Viaduc :

Les habitants de la rue se plaignent que les travaux de surélévation du carrefour avec un énorme dos d'âne croisé provoque des inondations depuis 7 ans.

Les élus indiquent que cette installation fait partie de la compétence du département et a été décidée lors de précédentes mandatures avec l'accord du conseil municipal.

Les habitants pointent le très mauvais état de la rue et demandent quand elle sera refaite.

Les élus répondent que la rue ne peut être refaite avant l'enfouissement du réseau et qu'il faut également obtenir l'alignement par le département en amont pour ajouter des caniveaux et bordures. Un courrier a été adressé au département à ce sujet et en attente de retour.

Plusieurs dysfonctionnements sont notifiés par les habitants de la rue du Viaduc : buses bouchées induisant des écoulements importants en provenance des champs et de l'autoroute, manque d'entretien...

Qu'en est-il de l'action des concessionnaires, du département, de la commune ? Les habitants font remarquer que les inondations ajoutées au fait que les camions dévalent la rue du viaduc fragilisent les maisons. Des creux importants se forment à l'orée des maisons.

Les élus indiquent que des contacts ont été pris avec les différents gestionnaires, collectivités et délégataires.

Sortie Esclimont : les habitants s'interrogent sur la pertinence de la réfection de la route vers Craches à la sortie d'Esclimont.

Les élus indiquent que les travaux ont été effectués par le département sans que la commune n'ait été informée.

Constructions Route d'Ecrosnes

Les buses passent sous les maisons. Les habitants s'inquiètent du contenu du permis de construire.

Les élus indiquent que la commune avait préconisé seulement 2 viabilisations, le département a autorisé 3 viabilisations. Les acquéreurs devaient conserver les fossés pour l'évacuation des eaux. Des vérifications seront engagées et il sera demandé aux propriétaires d'évacuer les extractions de terres accumulées derrière les maisons et qui bouchent le fossé situé entre leur propriété et la maison suivante.

Questions sur les trottoirs :

Certains habitants regrettent que des trottoirs n'aient pas été faits devant chez eux, estimant qu'ils auraient pu éviter des inondations.

Les élus indiquent que les trottoirs réalisés à Bonville Rue des Carrières et au bout de la Rue du Four à Chaux ont été mis en place en fonction des inondations des années précédentes. Ils ont, d'après les riverains, joué leur rôle. Un nouveau trottoir devant le 1 rue des Carrières a été ajouté.

Les maisons qui ne sont pas situées sur le versant de la route attenant à la rivière n'ont jamais été inondées, ce qui explique l'absence actuelle de trottoirs.

Questions sur les permis de construire des zones inondées :

Les habitants posent des questions sur les autorisations de permis de construire.

Les élus indiquent le technicien du SMDVA a indiqué aux élus que plusieurs maisons avaient été construites en dessous du lit de la rivière mais que depuis la nouvelle mandature la commune est très vigilante sur le sujet et est parfois malmenée lors de refus d'autorisation. En plus des zones inondables des zones tampon ont été identifiées et sorties des terrains constructibles afin de ménager des zones de retenue des eaux.

Les élus précisent que la maison récemment construite rue du Four à chaux est à l'alignement des autres maisons hors zone inondable. L'arrivée de l'eau au bord de cette maison est due au fait qu'elle n'est pas terminée et que l'eau provenait d'une très grosse retenue sur la route.

Questions concernant la gestion de la rivière :

La montée fréquente des eaux inquiète les habitants qui s'interrogent sur la gestion des vannes constatant la montée des eaux la nuit entre minuit et 6 heures du matin.

Les élus indiquent que la montée des eaux est toujours différée par rapport aux précipitations.

La gestion de vannes revient au syndicat, que la commune alerte régulièrement sur la montée des eaux.

Les habitants accusent le déboisement intensif (problèmes d'écoulements) et l'encombrement des rivières par de la vase ou d'autres dépôts. Ils demandent un nettoyage plus régulier de la rivière.

Les élus répondent que l'entretien des rivières revient au syndicat et propose de faire dans l'avenir une réunion avec le technicien du syndicat.

Par ailleurs un courrier sera envoyé à l'ensemble des riverains du canal puis de la rivière les informant de la nécessité d'entretenir leurs berges.

Les habitants considèrent qu'ils ne disposent pas d'information claire sur les actions à réaliser pour l'entretien de la rivière. Des Flyers du Syndicat SMDVA rappelant l'entretien des cours d'eau par les riverains sont mis à disposition des habitants. Une réunion avec le syndicat des rivières et les habitants pourrait être organisée pour savoir comment agir (curage des rivières).

Certains habitants ayant renouvelé leur volonté de participer à ce nettoyage pour aider ceux qui auraient des difficultés, une opération spéciale sera organisée en collaboration avec eux dans les mois à venir.

Par ailleurs si des amas se trouvent au bord de la rivière, les habitants peuvent les signaler à la mairie qui alertera le syndicat. De même pour les gravats et amas de pierres liés aux inondations : le syndicat des rivières doit l'enlever c'est à signaler.

Plan d'actions / calendrier :

Les habitants souhaitent disposer d'un planning retraçant toutes les actions à réaliser.

Que va-t-il être mis en place dans le futur ?

Réparation du canal ?

Réparation vanne de Mirloche ?

Réparation brèche ?

Comment vont être vidangés puis entretenus les regards ?

Différentes suggestions et remarques émergent de la discussion

- Bassin d'orage sous le cimetière
- Vidange des zones d'expansion en période sèche
- Les travaux du canal s'arrêtent au moulin ou pas ?
- Problème de remontée également par capillarité (serait signalé depuis déjà 30 ans)

Les élus expliquent que tous ces sujets sont à l'étude ou déjà réalisés (vidange en période sèche) mais pointent la difficulté d'un engagement sur un planning dont ils ne maîtrisent pas l'entièreté compte tenu de l'éparpillement des compétences des différentes collectivités. Ils s'engagent à tenir les habitants informés de l'avancement des différents échanges et des actions engagées.

Procédures à mettre en place

Les habitants constatent qu'il y a un défaut d'organisation, un manque de cadre, de procédures. Ils demandent de les mettre en place notamment pour la surveillance des pompes en particulier en cas de coupure d'électricité et d'envasement post inondation.

Différentes suggestions sont faites :

- Procédure de coupure de l'électricité en cas de montée des eaux sur les compteurs électriques
- Modalité de surveillance des pompes pendant et après l'événement
- Vérification de l'équipement des services techniques (outils, numéros d'urgence délégués etc...)
- Modalité de nettoyage des regards après chaque inondation
- Mise en place d'un système d'alerte par SMS par la commune pour double les alertes de la préfecture

Les élus enregistrent ces suggestions qui seront étudiées dans les semaines qui suivent la réunion.